

Assemblée Générale Extra-ordinaire AFAHC Occitanie Compte-Rendu du 2 juin 2023

La présidente ouvre la Séance à 14h45.

Présent.e.s :

Adhérents :

Jacques Morrisson (AP11), Sophie Hugonnenc (AHP 12), Valentin Laubriet (Agroof), Camille Béral (Agroof), Nathalie Hewison (APA 31), Bruno Sirven (AP 32), Tangi Gourmelon (Paysarbre), Vincent Caylar (AHP 46), Baptiste Villemagne (Copage), Manon Deninger (MNE 65), Christophe Maqueda (AP 66), David Campo (APT 81), Vincent Rif (ACV 82), Zoé Jubineau (ACV 82), Frédéric Coulon (Solagro)

Non adhérents : Pascaline Silande (AFAHC Occitanie), Caroline Tardivo (Région Occitanie), Julien Lavaud (Climat Local), Laura Garcia de Jalon (Chambre d'agriculture 34), Aude Géraud (FRC)

Ordre du jour :

- 1. Rapport moral**
- 2. Bilan d'activité 2022**
- 3. Rapport financier**
- 4. Élection du quart sortant**
- 5. Budget prévisionnel**
- 6. Vote des tarifs des adhésions 2024**
- 7. Questions diverses**

1. Rapport moral

L'année 2022 a confirmé la montée en puissance de l'AFAHC Occitanie. L'ensemble des structures adhérentes ont vu leurs activités et par conséquent leurs équipes se développer. L'attrait pour l'arbre et la haie a amorcé en 2021 et concrétisé par le Plan de Relance a trouvé une suite en 2022. Les équipes s'étoffent, mais sont souvent saturées par la quantité de travail et le nombre croissant de sollicitations. Au sein du réseau AFAHC Occitanie, le fonctionnement s'est fluidifié et le besoin de renforcer l'équipe salariée s'est clairement exprimé. Le nombre de projets a augmenté ainsi que la dimensions des projets.

Le programme de mutualisation Occitarbre a réuni l'ensemble des 13 structures départementales adhérentes ? Ce programme apporte des opportunités d'échanges, de formations, de coopération, de développement à travers des ateliers, des formations internes, de commissions, de la journée régionale. Toutes ces actions permettent une montée en compétences de l'ensemble des équipes salariées qui accueillent régulièrement de nouvelles personnes. Pour citer quelques exemples sans déflorer le bilan d'activités :

- la création d'une commission dédiée à la filière végétal local a permis des avancées importantes pour les activités de collecte et l'accompagnement de nouveaux pépiniéristes
- l'atelier sur les collectivités a permis de dresser une feuille de route pour travailler dans le cadre de partenariats avec les collectivités
- les échanges au sein du réseau et avec la Région Occitanie sur la nouvelle mesure pour l'agroforesterie intraparcellaire ont permis de réactualiser ce dispositif pour le rendre plus opérationnel.

Un autre projet phare du réseau qui a permis la formation et l'acquisition de matériel par les opérateurs du bassin Adour Garonne est le déploiement du Label Haie en Occitanie. Les actions menées dans le cadre de ce projet ont montrés le besoin d'évolution de ce label pour sa mise en application en Occitanie. Ces travaux ont aussi révélé un besoin de clarification sur les relations de l'AFAHC Occitanie avec l'Afac-Agroforesterie nationale.

En 2022 la représentation du réseau occitan aux activités nationale s'est développé.

Notre réseau est en phase de maturité et la coordination, la communication, les outils de gestion de projets ont besoin d'être consolidés et adaptés aux fonctionnement des structures départementales. Une

deuxième embauche est envisagée avec un soutien financier des opérateurs. Le rôle et la place de l'AFAHC Occitanie est maintenant bien compris par tous et bien ancré dans le paysage de la région. Cette position est renforcée par les partenariats, ou réaffirmée avec la Région Occitanie, les deux Agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Régionale de Biodiversité, l'Office Française de la Biodiversité, ...

Les acteurs de ce réseau AFAHC Occitanie peuvent se féliciter de leur travail pour avoir amené notre réseau vers ce début de maturité. Merci aux salariés, aux structures départementales et aux partenaires financiers et techniques.

2. Bilan d'activité 2022

Voir le bilan d'activité en annexe

Les projets qui ont eu lieu en 2022 sont :

- Occitarbre (2 puis 3) pour l'amélioration et la valorisation des connaissances sur l'arbre hors forêt pour le maintien et la reconquête de la biodiversité en Occitanie
- Corribior pour le maintien des corridors biologiques, en partenariat avec la fédération régionale des chasseurs
- Cartoc, pour la mise en place d'un outil cartographique d'aide à la décision de plantation de haies
- Adrénome : Agroforesterie, Développement, Recherche et Enjeux en Occitanie Méditerranée
- Le déploiement sur Label Haie sur le bassin Adour Garonne
- Afasea Occ pour l'animation et la formation en agroforesteries à destination des structures d'enseignement agricole.

Décision : Le bilan d'activité est approuvé à l'unanimité

3. Rapport financier

Voir le rapport financier en annexe

Total des charges: 427 826,48 €

Total des produits : 426 304,21 €

Résultat : -1 522, 27

Remarque :

Le fond associatif est constitué de 20 179,88 €

Il est proposé l'affectation du résultat au fond associatif

L'association recevant plus de 153 000 € de subventions publiques, elle doit recourir à un commissaire au compte.

Le rapport du Commissaire aux Comptes mentionne les conventions conclues avec les associatifs administratrices dans le cadre de projets Afasea Occ et Occitarbre :

- Arbres et Paysages d'Autan : 36.107,09 €
- Arbre et Paysage 32 : 13.368,86 €
- MNE 65 : 10.028,53 €
- Arbres et Paysages Tarnais : 23.698,43 €
- Arbres et Paysages 46 : 13.846,82 €
- Arbres Haies Paysages d'Aveyron : 8.723,22 €
- Haies Ariègeoises : 2.044,41 €
- Arbres et Paysages 11 : 14.848,87 €
- CAMP VIV TGAR : 18.529,90 €
- Paysarbre : 8.043,60 €
- Agroof : 51.528,56 €

Soit un montant global en charges pour l'exercice de : 200.768,29 euros.

Il donne également son opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES ARBRES ET LES HAIES HAMPETRES – REGION OCCITANIE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Décision : Le rapport financier et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité

4. Renouvellement du quart sortant

Les associations Arbres et Paysages 11, Arbres et Paysages d'Autant et Paysarbre se représentent au Conseil d'Administration. Aucune autre structure ne se présente.

Décision : Arbres et Paysages 11, Arbres et Paysages d'Autant et Paysarbre sont réélus à l'unanimité

5. Budget prévisionnel

Voir le budget prévisionnel en annexe.

Il est prévu un équilibre entre les charges et les produits à 353 940 €

Décision : Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

6. Tarif des adhésions 2024

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022, il avait été prévu d'inclure l'adhésion à la marque Végétal Local et au logiciel Pépicollecte dans le montant des adhésions, pour un surplus d'environ 35€ par structures (30 pour la marque VL et 5€ pour Pepicollecte environ).

Les tarifs Pepicollecte ayant changés depuis (70 € / structures adhérentes), il est nécessaire de revoir ces tarifs.

De plus, les pépinières qui souhaitent utiliser Pépicollecte doivent adhérer à l'AFAHC Occitanie et à l'Afac-Agroforesteries (principe de double-adhésion), puis régler l'adhésion au logiciel, ce qui peut être lourd pour les pépinières en cours de création.

Il est proposé de sortir l'adhésion à Pépicollecte du montant de l'adhésion et de la refacturer aux structures départementales.

Il est proposé également une adhésion plus faible pour les pépiniéristes (collège 4), en lien avec notre objectif d'accompagnement au développement des pépinières locales. Il est mentionné de faire une tarification dépendante du chiffre d'affaire mais il est soulevé la difficulté à le mettre en œuvre.

Proposition des tarifs :

- Collège 1 : 200 €
- Collèges 2 et 3 : 100 €
- Collège 4 : 50 €

Décision : Il est décision avec 12 voix pour et une abstention les tarifs proposés ci-dessous, ce qui implique la sortie de l'adhésion à Pépicollecte dans les adhésions et leur refacturation.

7. Questions diverses

Dans le cadre de la double adhésion Afac-Agroforesteries et AFAHC Occitanie, que se passe t-il si l'AFAHC Occitanie refuse une adhésion, est ce que la structure peut quand même adhérer à l'Afac-Agroforesteries

La question doit être soulevé à l'Afac-Agroforesteries

Quand aura lieu le vote de renouvellement du bureau ? Elle ne souhaite pas se représenter au poste de trésorière-adjointe.

Ce vote aura lieu au prochain CA de l'AFAHC Occitanie.

Explication par Caroline Tardivo (Région Occitanie) du nouveau dispositif régional pour l'agroforesteries.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la Présidente ferme la séance à 16h30.

La Présidente, Nathalie Hewison



La Secrétaire, Manon Denninger

MAISON DE LA NATURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT 65

34, route de Galan

65220 PUYDARREUX

Tel: 05.62.33.81.66

Siret: 400 545 943 00021 - Code APE 552E⁸³